



CDAS du 9 avril 2018

Déclaration Liminaire

Bientôt un arbre de Noël dématérialisé ?

Le budget des crédits d'action sociale à l'ordre du jour de ce CDAS paraît bien insuffisant quand on voit qu'un retraité des finances n'a « droit » qu' à 3,19€ alors que son pouvoir d'achat est en baisse constante (hausse de la CSG non compensée...). Les actions de la délégation en ce sens sont indispensables pour maintenir le lien social avec nos aînés.

Dans ce contexte, la politique de totale dématérialisation voulue et imposée par notre Ministère ne peut pas s'appliquer à l'Action Sociale.

Dernier exemple en date, les chèques cadeaux du prochain arbre de Noël seront dématérialisés !

Nous regrettons cette démarche qui va casser un peu plus le lien social entre les agents et la délégation.

En effet, les agents ont besoin d'un « contact privilégié » et d'une proximité immédiate avec le personnel de l'action sociale pour exposer leurs attentes, leurs difficultés et des sujets personnels.

Nous n'avons que peu d'informations sur ce nouveau mode de distribution : qu'advient-il du reliquat des chèques cadeaux non réclamés ou inutilisés ? Comment seront préservées nos données personnelles (par ex : adresse mail personnelle et professionnelle) par la société émettrice ? Toutes ces questions restent à ce jour sans réponse.

Nous pensons que ce mode de distribution ne correspond en rien aux attentes des collègues.

Les représentants CGT Finances